

NOTE D'INFORMATION

Préparée pour la
2^e Réunion de la Commission mondiale sur l'avenir du travail
15-17 février 2018

#4

Groupe 2: Mettre fin à l'inégalité systématique des femmes sur le lieu de travail dans le monde

Autonomisation des femmes qui travaillent dans l'économie informelle

L'établissement, en août 2017, de la Commission mondiale sur l'avenir du travail a marqué le début de la deuxième phase de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail. Les six groupes thématiques serviront de base à la poursuite des discussions de la Commission mondiale. Ils portent sur les principaux enjeux à prendre en considération si l'on veut que le travail de demain assure la sécurité, l'égalité et la prospérité. Une série de notes d'information, préparées dans le cadre de chacun des groupes proposés, ont pour but d'encourager la discussion sur un certain nombre de questions relevant des différents thèmes. Les groupes thématiques ne sont pas nécessairement liés à la structure du rapport final.

Liste des notes d'information

Groupe 1: Rôle que joue le travail pour les individus et la société

#1. Individus, travail et société

#2. Répondre à la situation des jeunes et à leurs aspirations

Groupe 2: Mettre fin à l'inégalité systématique des femmes sur le lieu de travail dans le monde

#3. Répondre aux préoccupations liées aux marchés du travail inclusifs et à l'égalité des sexes

#4. Autonomisation des femmes qui travaillent dans l'économie informelle

Groupe 3: La technologie au service du développement social, environnemental et économique

#5. La qualité de l'emploi dans l'économie des plates-formes numériques

#6. Impact des technologies sur la qualité et la quantité des emplois

Groupe 4: Gérer le changement à toutes les étapes de l'éducation

#7. Gérer les transitions tout au long de la vie

#8. Systèmes et politiques de développement des compétences pour la main-d'œuvre de demain

Groupe 5: Nouvelles approches de la croissance et du développement

#9. Nouveaux modèles économiques pour une croissance inclusive

#10. Des chaînes de valeur mondiales pour un avenir inclusif et durable

Groupe 6: L'avenir de la gouvernance du travail

#11. Nouvelles orientations pour la gouvernance du travail

#12. Approches innovantes pour garantir une protection sociale universelle pour l'avenir du travail

Introduction

Le monde du travail d'aujourd'hui reste marqué par l'inégalité généralisée entre hommes et femmes. Alors que leur taux de participation au marché du travail progresse dans nombre de pays, les femmes sont toujours désavantagées sur le marché du travail en termes de part de l'emploi qu'elles représentent, de rémunération et de conditions de travail. Une part importante de la main-d'œuvre féminine dans le monde travaille dans l'économie informelle, notamment en tant que salariés «dépendants» dans des entreprises informelles et formelles, et en tant qu'indépendants ou travailleurs à son compte dans divers lieux de travail (à domicile, dans une boutique, dans la rue). Il s'agit, entre autres, de travailleurs domestiques, travailleurs de la construction, vendeurs de rue, ramasseurs de déchets, travailleurs à domicile et travailleurs journaliers. Si le travail dans l'économie informelle revêt diverses formes, les femmes exercent le plus souvent les activités ou occupent les emplois les plus vulnérables et les moins bien payés.

Cette note d'information traite des moyens de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes par l'autonomisation des femmes qui travaillent dans l'économie informelle. Elle étudie la manière dont leur vie peut être transformée, passant d'une situation où leurs choix sont limités à la possibilité de prendre des décisions au sein du ménage et sur le marché du travail. L'objectif ultime est de faciliter la transition de ces travailleurs et unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, comme l'énonce la recommandation (n° 204) de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

Principaux constats

Plus de 60 pour cent de la population active dans le monde tirent leurs moyens d'existence de l'économie informelle. Si le travail informel existe dans tous les pays, quel que soit le niveau de développement socio-économique de chacun d'entre eux, il est beaucoup plus répandu dans les pays en développement. Dans l'ensemble, le travail informel est une source d'emploi plus importante pour les hommes (63 pour cent) que pour les femmes (58 pour cent). Cela étant, les femmes sont le plus souvent cantonnées dans les emplois les plus vulnérables, comme travailleuses domestiques ou travailleuses autonomes à domicile. Dans la plupart des pays, les femmes dans l'économie informelle vivent souvent au sein de ménages pauvres (BIT, à paraître – b). Les études montrent que l'autonomisation des femmes qui travaillent dans l'économie informelle est essentielle pour élargir les choix qui s'offrent à elles, améliorer leurs moyens d'existence et faire progresser l'égalité entre hommes et femmes.

Comment rendre les femmes qui travaillent dans l'économie informelle autonomes?

Les femmes qui travaillent dans l'économie informelle se heurtent à plusieurs obstacles structurels qui les empêchent d'accéder à un travail décent et rémunéré. Comme ce sont souvent elles qui assument tout le poids des travaux ménagers et de l'éducation des enfants sans être rémunérées, elles n'ont guère d'autre choix que d'accepter un emploi de faible qualité qui leur permet de s'acquitter de ces responsabilités d'ordre familial (voir Note d'information n° 3). Diverses normes sociales discriminatoires peuvent limiter leur accès: à la propriété, aux biens et aux services financiers; aux possibilités d'éducation et de développement des compétences; et à la protection sociale (voir figure 1).¹ Des normes culturelles strictes peuvent limiter la mobilité des femmes en dehors du foyer dans certaines régions, les cantonnant dans des emplois à domicile peu rémunérés. Les stratégies permettant de rendre les femmes autonomes dans l'économie informelle influent sur ces normes, structures et relations de pouvoir déséquilibrées établies de longue date et donnent aux femmes les moyens d'agir (Hunt et Samman, 2016; ONU-Femmes, 2015). A cette fin, la recommandation n° 204 de l'OIT prévoit qu'un cadre de politiques intégrées soit inclus dans les stratégies ou plans nationaux de développement, ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (voir aussi BIT, 2013a).

Figure 1. Facteurs permettant l'autonomisation des femmes



Source: D'après BIT, 2013a, et Hunt et Samman, 2016.

¹ Toutes ces questions, liées entre elles, sont examinées dans la présente note d'information.

Accès à un revenu décent

Les politiques macro-économiques peuvent favoriser l'égalité entre les sexes, car elles créent un environnement économique favorable à l'autonomisation des femmes. Une politique macro-économique respectueuse des différences entre les sexes favorise: les infrastructures sociales (par exemple services de garde d'enfants et de santé); une politique monétaire qui canalise le crédit vers les femmes dans l'agriculture et les micro/petites entreprises; des ressources budgétaires qui permettent l'accès à la protection sociale; et la participation des organisations représentant les femmes à la prise de décision macro-économique (ONU-Femmes, 2017). Autant de facteurs susceptibles d'améliorer l'accès des femmes à un revenu décent dans le secteur informel et de faciliter leur transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Différents mécanismes réglementaires peuvent offrir aux femmes de meilleures conditions de travail, et faciliter leur transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (BIT, 2013a). Ces mesures éliminent les obstacles auxquels se heurtent les femmes quand elles tentent d'obtenir un emploi et d'améliorer leurs conditions de travail. Par exemple, les politiques publiques et les lois ignorent souvent, voire pénalisent, les travailleurs indépendants dans l'économie informelle (par exemple vendeurs de rue, travailleurs à domicile et ramasseurs de déchets), et leurs activités génératrices de revenus. Ces travailleurs sont confrontés à de multiples problèmes – dont le harcèlement, les abus et la confiscation de leurs biens – sources d'instabilité et d'insécurité en matière de revenus et de moyens d'existence, et de perte de biens. Il arrive que des vendeuses de rue, prenant l'initiative, négocient avec les autorités locales et les urbanistes pour obtenir diverses améliorations, dont des lieux de travail désignés à cet effet, l'octroi d'autorisations et de cartes d'identité pour les vendeurs de rue (par exemple en Inde, en Afrique du Sud, en Papouasie-Nouvelle-Guinée). En Inde, après quinze ans de campagne menée par les travailleuses, une loi sur les vendeurs de rue a été adoptée, accordant aux travailleurs le droit à un espace désigné leur permettant de gagner leur vie, d'améliorer leur revenu et de créer un environnement de travail sûr (ONU-Femmes, 2015; Bhowmik, 2014).

D'autres mesures, telles qu'un salaire minimum, peuvent avoir un impact important sur les femmes travaillant dans le secteur informel, car elles augmentent les revenus des personnes exerçant des activités peu payées. Les programmes pour l'emploi, qui garantissent et donnent le droit à un salaire minimum (par exemple les systèmes de garantie de l'emploi rural), ont permis d'accroître les salaires des travailleuses et de combler l'écart salarial. Ce qui peut aussi produire des effets d'entraînement sur d'autres secteurs, les travailleurs négociant collectivement pour obtenir de meilleurs salaires. Les travailleurs domestiques faisant partie des salariés du secteur informel les moins bien payés, un salaire minimum peut avoir un impact important sur eux². Le suivi et l'évaluation de ces mesures peuvent faciliter la transition vers l'emploi formel.

Accès à la propriété, aux biens et aux services financiers

A l'échelle mondiale, alors que les femmes représentent 41 pour cent de la main-d'œuvre agricole (BIT, 2018a), elles sont rarement propriétaires de la terre qu'elles cultivent. En conséquence, leur pouvoir de décision et le contrôle qu'elles exercent sur l'utilisation de la terre, ainsi que leur accès aux technologies et aux services de vulgarisation, sont limités. Garantir le droit de propriété et l'accès aux technologies, réformer les services de vulgarisation agricole et soutenir l'organisation des femmes en coopératives: autant de conditions essentielles pour rendre les femmes autonomes et encourager l'emploi

² A cet égard, la convention n° 189 de l'OIT reconnaît qu'il est important de s'assurer que les travailleurs domestiques bénéficient du régime de salaire minimum sans discrimination fondée sur le sexe.

autonome des femmes dans les zones rurales (par exemple en Ethiopie, au Ghana et au Rwanda) (ONU-Femmes, 2015). Les services fondés sur les TIC (technologies de l'information et de la communication) comme les technologies mobiles peuvent aussi fournir des informations et des conseils sur les cultures agricoles qui sont viables sur le plan économique, contribuant de ce fait à améliorer les revenus et la productivité. Ces services peuvent aussi favoriser une culture du partage des connaissances et aider les femmes à prendre des décisions concernant les variétés adaptées aux changements climatiques ou les pratiques de culture durables, mettant ainsi leurs communautés à l'abri des chocs récurrents qu'entraîne le changement climatique.

Aider les femmes à ce que le bien dont elles disposent soit reconnu et leur donner les moyens de formaliser un droit de propriété et l'accès à la terre peuvent leur fournir les garanties nécessaires leur permettant de bénéficier des services financiers courants. La possibilité d'obtenir ces services financiers permet aux femmes d'améliorer leur pouvoir de négociation, notamment celles qui travaillent à leur compte (agriculture, vente ambulante, travail à domicile, etc.).

Les femmes entrepreneurs dirigent souvent une microentreprise dans l'économie informelle. L'entrepreneuriat féminin et la viabilité de leurs entreprises peuvent être encouragés par le biais de cadres juridiques favorables, de programmes de formation pour le développement des compétences professionnelles, et d'un meilleur accès au financement et à la propriété des biens d'équipement (BIT, 2008, 2016c et 2018b). Les innovations technologiques en matière de services financiers, comme les services de transfert d'argent par téléphone mobile, peuvent faciliter l'accès au crédit à faible coût pour les femmes entrepreneurs ne disposant pas de garantie. L'inclusion financière des femmes par le biais d'outils macro-économiques, comme les coefficients de réserves obligatoires garanties par des actifs, les banques de développement et les garanties de prêt, peut aussi contribuer à rendre les femmes autonomes (BIT, 2013a).

Le manque d'infrastructures adéquates dans nombre de zones rurales – notamment l'accès à l'eau et aux services d'assainissement ou les services sociaux ou de soins – alourdit les activités quotidiennes des femmes et constitue un obstacle majeur à leur autonomisation économique. L'autonomisation des femmes est aussi freinée par leur accès limité à l'information, notamment dans les zones rurales n'ayant pas un bon accès à Internet. Des stratégies de développement modernes, comme celles facilitant l'électrification de communautés non raccordées au réseau, peuvent accroître la connectivité de villageois et leur accès aux marchés, aux services et au savoir-faire, notamment pour les femmes (voir Notes d'information n° 5 et 6). Qui plus est, les impacts liés aux changements climatiques augmentent la charge de travail des femmes, la pénurie d'eau dans les zones rurales les obligeant à parcourir de longues distances à pied pour s'en procurer. La fourniture de services et d'infrastructures de base renforce leur pouvoir et leur capacité d'agir, réduit leur charge de travail, et augmente le temps qu'elles peuvent consacrer aux activités de production (BIT, 2013a. ONU-Femmes, 2015). Promouvoir le partage égal entre hommes et femmes des tâches domestiques et du travail non rémunéré lié aux soins peut aussi contribuer à modifier les normes sociales et à transformer le monde du travail (voir Note d'information n° 3).

Accès à la protection sociale

De récentes études ont établi qu'environ 55 pour cent de la population mondiale ne sont pas couverts par un système de protection sociale, et que la couverture des travailleurs du secteur informel est particulièrement insuffisante (BIT, à paraître – a). Les régimes de sécurité sociale contributifs couvrent, en général, moins les femmes de l'économie

informelle, ces régimes étant liés à l'emploi formel. Du fait que les femmes sont souvent surreprésentées dans l'emploi indépendant et qu'elles exercent des activités comme travailleurs collaborant à l'entreprise familiale, elles sont moins susceptibles de cotiser à un régime de sécurité sociale – et, même si elles cotisent, ces cotisations sont faibles et les prestations qui en résultent sont minimales (Tessier et coll., 2013). Les régimes de protection sociale, ainsi que les systèmes plus larges de sécurité sociale, peuvent favoriser l'autonomisation économique des femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes.

Les socles nationaux de protection sociale, outil important pour l'égalité entre les sexes, permettent de renforcer l'égalité d'accès à la protection sociale pour les hommes et les femmes tout au long de leur vie³. Les prestations à caractère non contributif peuvent aussi jouer un rôle important pour assurer aux femmes une certaine protection en termes de sécurité sociale, même si la portée et le niveau des prestations sont faibles. Plusieurs pays ont mis en œuvre des programmes de protection sociale non contributifs, tels que les programmes de pensions sociales (par exemple Afrique du Sud, Etat plurinational de Bolivie, Namibie, Népal), des programmes de transferts monétaires conditionnels ou inconditionnels (par exemple Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Equateur, Ghana, Malawi, Mexique, Namibie); des régimes de garantie de l'emploi (par exemple Ethiopie, Inde), qui ont fourni aux femmes certaines prestations (BIT, 2011). Quelques syndicats, organisations fondées sur l'affiliation et organismes de microfinancement offrent également aux femmes des prestations de sécurité sociale et de retraite (par exemple l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin), ou une assurance-maladie et des soins aux enfants (la Self Employed Women's Association (SEWA) en Inde) (Schurman et Eaton, 2013). Les transferts en espèces non contributifs facilitent également l'accès des femmes aux biens et à d'autres ressources nécessaires aux activités entrepreneuriales. Ces transferts ont favorisé l'autonomie économique en milieu rural grâce à l'acquisition d'actifs productifs tels que du bétail (par exemple Kenya et Malawi) ou d'autres biens (FAO, 2015). Pour autant, certains craignent que les programmes de transferts monétaires conditionnels ne renforcent le partage traditionnel des rôles (par exemple s'occuper du bétail dans les zones rurales) et ne gênent la participation des femmes au marché du travail (Holmes et coll., 2010).

Education, développement des compétences et formation

L'éducation est un atout majeur pour les femmes, car elle leur procure toute une série d'avantages, dont une meilleure connaissance de leurs droits, une participation accrue à la prise de décision, un risque moindre de mariage et de grossesse précoces et l'accès à de meilleures possibilités d'emploi (ONU-Femmes, 2015). Au niveau mondial, quelque 91 pour cent des femmes dans l'économie informelle sont analphabètes ou n'ont pas dépassé le niveau du primaire, les femmes qui ont fait des études secondaires et supérieures étant moins susceptibles de travailler dans ce secteur (BIT, à paraître - b). Les femmes ayant un faible niveau d'éducation ont tendance à développer et à perfectionner leurs compétences grâce à une formation en cours d'emploi – soit à domicile, par le biais d'amis et de la communauté ou via un apprentissage informel. Nombre d'organisations fondées sur l'affiliation dispensent aussi des formations dans divers domaines d'activité: travail domestique, soins des enfants et des personnes âgées, cuisine, comptabilité, confection et travail de construction, ainsi que l'éducation pour adultes. Ce qui peut aider les femmes à perfectionner leurs compétences et à obtenir un certificat leur permettant de trouver un emploi rémunéré et de négocier de meilleurs salaires.

³ Voir la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012.

Si l'éducation permet, dans une certaine mesure, de ne pas cantonner les femmes dans l'économie informelle, tout dépend, bien évidemment, de la disponibilité et de la qualité des emplois qu'offre le marché du travail. Les faits montrent que l'éducation contribue aussi à améliorer les revenus des travailleurs: les salaires ont tendance à progresser de 10 pour cent pour chaque année supplémentaire de scolarité dans le primaire, entre 15 et 25 pour cent pour chaque année supplémentaire dans le secondaire, et près de 17 pour cent pour l'enseignement supérieur (Hunt et Samman, 2016). Des politiques proactives, qui donnent aux filles les mêmes chances qu'aux garçons en matière d'éducation dès la petite enfance et accordent plus de valeur aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie, peuvent contribuer à faire évoluer les normes sociales et à rendre les femmes autonomes.

Appui aux activités de soins

Les activités de soins sont importantes à la fois pour les individus et pour le bien-être de la société. Les femmes consacrent beaucoup plus de temps que les hommes aux activités de soins non rémunérées (par exemple les tâches ménagères et la prestation de soins) (BIT, 2016b). En conséquence, elles sont plus susceptibles d'accepter des emplois de piètre qualité dans l'économie informelle qui leur permettent de faire face à ces responsabilités familiales. Favoriser le partage égal entre hommes et femmes des soins et travaux domestiques non rémunérés peut contribuer à faire évoluer les normes sociales et à transformer le marché du travail. De même, la fourniture de services de soins publics peut être un moyen efficace de s'assurer que les femmes sont en mesure de tirer parti des possibilités d'emploi qu'offre l'économie formelle (voir Note d'information n° 3).

Représentation et action collective

Les femmes dans l'économie informelle se heurtent à certains obstacles lorsqu'elles souhaitent bénéficier du droit d'organisation collective. Elles peuvent travailler dans des lieux de travail dispersés (par exemple à domicile), ce qui rend difficile toute association. De plus, les syndicats n'ont pas toujours les ressources institutionnelles pour organiser cette catégorie de travailleurs. Il est nécessaire de trouver des moyens novateurs pour lever ces obstacles, de sorte que les femmes qui travaillent dans l'économie informelle soient en mesure d'améliorer leurs moyens de subsistance. De nouvelles solidarités collectives ont émergé entre les syndicats et d'autres organisations pour défendre les intérêts des femmes dans l'économie informelle. Au cours des dernières décennies, les femmes dans l'économie formelle se sont syndiquées, ont formé de nouvelles organisations communautaires, ou ont créé des coopératives⁴.

Ces organisations plaident en faveur de changements réglementaires, dont un salaire minimum et des horaires de travail fixes. Elles dispensent une formation et autres services de renforcement des capacités, fournissent une assistance juridique et facilitent l'accès des travailleuses aux soins de santé. Certaines offrent aussi des services de développement tels qu'une assurance-crédit et autres programmes d'appui aux moyens d'existence. Ces mesures, qui contribuent à restaurer la dignité des travailleurs économiquement marginalisés, vont dans le sens de la justice

⁴ Selon WIEGO Organization and Representation Database (WORD), on recense au moins 238 associations de l'économie informelle en Afrique, 248 en Asie-Pacifique, 241 en Amérique latine et aux Caraïbes, lesquelles incluent des organisations fondées sur l'affiliation, des organisations communautaires, des coopératives, des organisations non gouvernementales (ONG) et des syndicats (Chen, Bonner et Carré, 2015).

sociale (Webster, 2015). On assiste par ailleurs à un renforcement des solidarités collectives par le biais d'alliances entre des ONG et des syndicats, notamment des syndicats et des organisations appuyant les travailleurs domestiques. Le Réseau international des travailleurs domestiques (International Domestic Workers Network – IDWN) et le Asian Domestic Workers Network – ADWN) ont bénéficié d'un appui solide de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), notamment durant la campagne en faveur de l'adoption de la convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques, adoptée en 2011. S'il y a de toute évidence un désir manifeste d'organisation et d'action collective dans ce domaine, ces initiatives demeurent diffuses et limitées dans leur portée.

La majorité des PME dans le monde étant de caractère informel, leur organisation et leur affiliation à des organisations d'employeurs sont également un élément clé. Certains opérateurs informels, par exemple des propriétaires de taxis en Afrique du Sud, se sont organisés au sein d'associations et ont adhéré à des organisations d'employeurs. Les organisations d'employeurs peuvent jouer un rôle capital pour aider les entrepreneurs du secteur informel à accéder aux informations en matière de réglementations et d'opportunités de marché, et en facilitant leur accès au financement, aux technologies et à d'autres ressources. Elles peuvent aussi offrir d'autres services, tels que des programmes de formation à la gestion d'entreprise, et en matière de comptabilité et de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ce qui peut aider la transition de ces travailleurs de l'économie informelle vers l'économie formelle (BIT, 2013b).

Quelques considérations

Si l'autonomisation des femmes dans l'économie informelle a quelque peu progressé, ces travailleuses se heurtent toujours à un certain nombre de contraintes structurelles. Il est clair qu'un renforcement du développement économique n'entraîne pas automatiquement l'autonomisation des femmes, et que des actions concertées et ciblées donnant la priorité à leurs besoins sont nécessaires (Kabeer et Natali, 2013; BIT, 2016b). Une approche politique intégrée est également indispensable. Ce qui soulève plusieurs questions:

- Comment l'élaboration des politiques peut-elle davantage prendre en compte la voix des travailleurs dans l'économie informelle? S'agissant des priorités en matière de dépenses publiques, comment nous assurer que les intérêts des femmes qui travaillent dans l'économie informelle sont représentés, de façon à leur garantir les services, les infrastructures et la sécurité sociale dont elles ont besoin?
- Comment la technologie peut-elle servir de façon plus efficace à faciliter l'accès au crédit?
- Comment pouvons-nous étendre la protection sociale à tous ceux qui travaillent dans l'économie informelle, notamment ceux qui ont un travail non rémunéré?

Bibliographie

- Bhowmik, S. K. 2014. «Street vendors in India get legal protection», *Global Labour Column*, n° 174, juin.
- BIT (Bureau international du Travail). 2008. *Stratégie de l'OIT pour le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes*, Conseil d'administration, 301^e session, Genève, mars 2008, doc. GB.301/ESP/4 (Genève).
- . 2011. *La sécurité sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable: Discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 100^e session, Genève, 2011 (Genève).
- . 2013a. *Economie informelle et travail décent: guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité* (Genève).
- . 2013b. *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (1), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014 (Genève).
- . 2016a. *Securing rights, creating jobs and ensuring sustainability: A cooperative way for empowering indigenous peoples*, Cooperatives and the World of Work Series No. 5 (Genève).
- . 2016b. *Les femmes au travail: tendances 2016* (Genève).
- . 2016c. *Encouraging women entrepreneurs for jobs and development*, programme Développement de l'entrepreneuriat féminin (WED) (Genève).
- . 2018a. *World Employment and Social Outlook: Trends 2018*. Résumé français: «Emploi et questions sociales dans le monde: tendances 2018» (Genève).
- . 2018b. *Entrepreneurship development interventions for women entrepreneurs: An update on what works*, Issue Brief No. 7, Unité des petites et moyennes entreprises (SME) (Genève).
- . A paraître – a. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19: Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève).
- . A paraître – b. *Women and men in the informal economy: A statistical picture*, 3^e édition (Genève).
- ; Femmes dans l'Emploi Informel: Globalisation et Organisation (WIEGO). 2017. *Cooperation among workers in the informal economy: A focus on home-based workers and waste pickers* (Genève et Cambridge, MA, BIT et WIEGO).
- Chen, M.; Bonner, C.; Carré, F. 2015. *Organizing informal workers: Benefits, challenges and successes, 2015 UNDP Human Development Report background paper* (New York, NY, PNUD).
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2015. *Empowering rural women through social protection*, Rural Transformations Technical Paper Series No. 2 (Rome).
- Holmes, R.; Jones, N.; Vargas, R.; Veras, F. 2010. *Cash transfers and gendered risks and vulnerabilities: Lessons from Latin America*, ODI Background Note (Londres, Overseas Development Institute (ODI)).
- Hunt, A.; Samman, E. 2016. *Women's economic empowerment: Navigating enablers and constraints*, ODI Development Progress research report (Londres, Overseas Development Institute (ODI)).
- Kabeer, N.; Milward, K.; Sudarshan, R. 2013. «Organising women workers in the informal economy», *Gender and Development*, vol. 21, n° 2, pp. 249-263.
- ; Natali, L. 2013. *Gender equality and economic growth: Is there a win-win?* Working Paper No. 417 (Brighton, Institute of Development Studies).
- ONU-Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme). 2015. *Progress of the World's Women 2015–16: Transforming economies, realizing rights* (New York, NY).
- . 2017. *Macroeconomic policy and women's economic empowerment*, document de travail, sept. (New York, NY).
- Schurman, S. J.; Eaton, A. E. 2013. *Trade union organizing in the informal economy: A review of the literature on organizing in Africa, Asia, Latin America, North America, Western, Central and Eastern Europe* (Washington, DC, Solidarity Centre).
- Tessier, L.; Plaza, M. S.; Behrendt, C.; Bonnet, F.; St-Pierre Guilbault, E. 2013. *Social protection floors and gender equality: A brief overview*, Extension of Social Security (ESS) Working Paper No. 37 (Genève, BIT).
- Webster, E. 2015. «Les frontières mouvantes des relations professionnelles: l'exemple sud-africain», *Revue internationale du Travail*, vol. 154, n° 1, pp. 31-41.